

ARRETE n° 2023-1384

Le maire de la ville de Bressuire

ARRETE

Article 1

A compter du 26 mai 2023, Cet arrêté annule et remplace tous les arrêtés de date antérieure, concernant la police de la route, Rue Paul Doumer (VC n° 63e oui) à BRESSUIRE.

Article 2

A compter du 26 mai 2023, les conducteurs des véhicules abordant le carrefour Emile Zola à sens giratoire ont l'obligation, de « céder le passage », les véhicules circulant sur la voie qui ceinture le carrefour à sens giratoire, sont prioritaires.

Article 3

A compter du 26 mai 2023, le stationnement des véhicules est interdit en dehors des emplacements matérialisés, rue Paul Doumer (en agglomération) à BRESSUIRE, entre la place du 5 Mai et le rond point Emile Zola . Conformément au code de la route, le stationnement est interdit sur ou partiellement sur le trottoir.

Article 4

A compter du 26 mai 2023, le stationnement des véhicules est limité à une durée de 10 minutes sur l'emplacement matérialisés, N° 4 rue Paul Doumer (en agglomération) à BRESSUIRE.

Article 5

A compter du 26 mai 2023, le stationnement est en "zone bleu" (la durée du stationnement des véhicules est limitée avec contrôle par disque, tous les jours de la semaine, entre 9h00 et 19h00, sauf dimanche, lundi et jours fériés), rue Paul Doumer (en agglomération) à BRESSUIRE, entre la place du 5 Mai et le rond point Emile Zola .

Article 6

A compter du 26 mai 2023, le stationnement des véhicules est interdit sauf aux véhicules de transport s de fonds, sur l'emplacement matérialisé, 11 Rue Paul Doumer (VC n° 63e oui) à BRESSUIRE.

Article 7

A compter du 26 mai 2023, Madame La Directrice Générale des Services de la ville de Bressuire, Monsieur Le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, Monsieur Le chef de la Police Municipale, seront chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée ainsi qu'à Madame le chef de Service du SMUR, Monsieur le commandant du Centre de Secours Principal.

Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal chargé de la voirie urbaine,



Mis en ligne le

30 MAI 2023